

COMMUNE DE SAINT-CARNE



COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 04 Mai 2022

Le mercredi 4 Mai 2022 à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de Saint-Carné s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Mr Ronan TRELLU, Maire.

Date de la convocation : 28/04/2022

Membres en exercice : 12 Présents : Pouvoirs :

Présents : M. Ronan TRELLU, M. Allain HOUEL, M. Fabien ROUFFIGNAC, Mme Anne-Sophie LEROUX, M. Jérôme RICARD, M. Jean-Marc ROUXEL, M. Xavier LE CUDENNEC, Mme Liliane SIMON, Mme Nathalie ERMEL, Mme Carmen VOLANTIN

Absents excusés : Mme Virginie FAUCARD (pouvoir à Anne-Sophie LE ROUX), Mme Nathalie GUERIN (pouvoir à Allain HOUEL)

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme Nathalie ERMEL

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 Mars 2022 et du 6 avril 2022.

M. le Maire propose d'inscrire 5 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- **FINANCES** : tarif 2022 - Sono espace Karnay hors commune
- **FINANCES** : Restaurant scolaire : rémunération définitive de l'architecte
- **FINANCES** : GRDF : Redevance D'occupation du Domaine Public
- **TRAVAUX** – Devis ENEDIS pour panneau numérique
- **URBANISME-FONCIER** : convention pour la viabilisation et les modalités de prise en charge financière pour la parcelle A 1072 de M. LEROY Daniel

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'inscrire ces 5 points supplémentaires à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 4 mai 2022.

ORDRE DU JOUR :

- **FINANCES**
 - o Subvention DRAC pour étude retable
 - o Subvention DETR Restaurant scolaire
 - o Tarif 2022 Sono espace Karnay hors commune
 - o Restaurant scolaire : rémunération définitive de l'architecte
 - o GRDF : Redevance D'occupation du Domaine Public
- **TRAVAUX/ ACQUISITION**
 - o Point sur les chantiers en cours
 - o PATA et fauchage
 - o Convention ENEDIS Domaine des Forges
 - o Devis Décolum
 - o Devis Enedis pour panneau numérique
- **URBANISME/FONCIER/DOMAINE PUBLIC**
 - o Zone 2AUh centre bourg : reclassement de la zone en 1AUh
 - o Convention pour la viabilisation et les modalités de prise en charge financière pour la parcelle A 1072 de M. LEROY Daniel
- **RESSOURCES HUMAINES**
 - o Avancement de grade à l'ancienneté : modification du tableau des effectifs

- **ENFANCE/JEUNESSE**
 - o Retour sortie ado
 - o Retour Argent de Poche
- **ECOLE/PERISCOLAIRE**
 - o Retour réunion de travail des agents du 28/04/2022 et retour des échanges avec représentants des parents au conseil d'école
 - o Rideau salle de sieste
- **VIVRE ENSEMBLE**
 - o Rencontre nationale shiatsu
 - o Concours des maisons fleuries
 - o Accueil des nouveaux habitants
 - o Journée citoyenne
 - o Remerciements au club de l'Amitié
- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**
 - o Elections Législatives du 12 et 19 juin 2022
 - o Vin d'honneur 8 Mai 2022
 - o Repas du Conseil et des agents
 - o Remerciements association

- FINANCES

1) Subvention DRAC pour la restauration du retable majeur et de la Vierge à l'Enfant

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a octroyé à la commune de Saint-Carné une subvention de 8 572.00€ au titre de la réalisation de l'étude et des mesures d'urgence du retable central et de la restauration de la Vierge à l'Enfant.

Pour information, la mairie est dans l'attente de l'étude de l'Atelier du Vieux Presbytère.
(relance par mail le 21/04/2022)

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE de cette information.**

2) Subvention DETR Restaurant scolaire

Par courrier du 19/04/2022, le Sous-Préfet nous informe de l'attribution d'une subvention de 130 000€ au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux pour la construction du restaurant scolaire.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE de cette information.**

3) Tarif 2022 Sono – extérieur commune

M. le Maire explique qu'il a été oublié le tarif de la sono pour les locataires de l'espace Karnay n'habitant pas à Saint-Carné.

Il convient de fixer le tarif.

M. le Maire propose le tarif de 75€.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de fixer le tarif à 75€ pour la location de la sono pour les locataires extérieurs à la commune de Saint-Carné, pour l'année 2022.**

4) Restaurant scolaire – Rémunération définitive du maître d'œuvre (architecte COLAS-DURAND)

Le 16/09/2022, un marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec l'agence COLAS DURAND de Lamballe pour la construction d'un restaurant scolaire.

Conformément aux clauses du marché de maîtrise d'œuvre, le forfait de rémunération devient définitif au stade des études d'Avant-Projet-Définir, lorsque l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux est connue.

Le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre est basé sur l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux qui a été fixée par le maître d'ouvrage à 1 200 000.00 € HT.

L'Avant-Projet-Définitif arrête l'estimation des travaux à 1 423 000.00 € HT comme suit :

LOT	H.T	TTC (TVA 20%)
1 TERRASSEMENT VRD	72 000,00 €	86 400,00 €
2 GROS-ŒUVRE	310 000,00 €	372 000,00 €
3 COUVERTURE ETANCHEITE	90 000,00 €	108 000,00 €
4 CHARPENTE et BARDAGE BOIS	50 000,00 €	60 000,00 €
5 MENUISERIES EXT		
6 MENUISERIES INT	165 000,00 €	198 000,00 €
7 CLOISONS SECHES - ISOLATION	85 000,00 €	102 000,00 €
8 REVETEMENTS DE SOLS	120 000,00 €	144 000,00 €
9 PEINTURE	12 000,00 €	14 400,00 €
10 PLAFONDS SUSPENDUS	17 000,00 €	20 400,00 €
11 PLOMBERIE CHAUFFAGE VMC	206 000,00 €	247 200,00 €
12 ELECTRICITE	91 000,00 €	109 200,00 €
13 EQUIPEMENT DE CUISINE	205 000,00 €	246 000,00 €
MONTANT DES TRAVAUX	1 423 000,00 €	1 707 600,00 €

En conséquence, la rémunération du Maître d'œuvre est fixée à :

Taux de rémunération de 8.90% sur 1 423 000.00 € HT : 126 647.00€ HT/ 151 976.40 € TTC (base)

La somme de 126 647.00 € HT est décomposée comme suite :

DPGF - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE à ST CARNE							
1 423 000,00 €							
8,90%							
126 647,00 €							
		CDA	ARMOR INGENIERIE	BATI STRUCTURE	KEGIN INGENIERIE	ACOUSTIBEL	
DIAG / ESQ	3%	3 799,41 €	2 539,91 €	877,66 €	- €	381,84 €	- €
APS	10%	12 664,70 €	6 049,92 €	1 755,33 €	711,76 €	3 435,93 €	711,76 €
APD	15%	18 997,05 €	8 487,87 €	2 988,24 €	1 185,42 €	4 200,25 €	2 135,27 €
PRO	25%	31 661,75 €	18 756,42 €	3 865,90 €	2 846,39 €	4 771,43 €	1 421,61 €
ACT	4%	5 065,88 €	2 324,22 €	1 405,28 €	- €	1 336,38 €	- €
VISA	4%	5 065,88 €	2 528,38 €	1 583,09 €	- €	954,41 €	- €
DET	36%	45 592,92 €	38 494,10 €	4 044,09 €	- €	3 054,73 €	- €
AOR	3%	3 799,41 €	1 789,52 €	1 055,48 €	- €	954,41 €	- €
TOTAL BASE	100%	126 647,00 €	80 970,34 €	17 575,07 €	4 743,57 €	19 089,38 €	4 268,64 €
EXE fluides				6 840,00 €	- €		
EXE Structure				- €	9 200,00 €		
EAE				1 350,00 €			
TOTAL HT BASE + option		144 037,00 €	80 970,34 €	25 765,07 €	13 943,57 €	19 089,38 €	4 268,64 €

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre à 126 647.00€ HT**

5) GRDF : Redevance Occupation du Domaine Public

L'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel sur la collectivité donne lieu à paiement d'une redevance (RODP) conformément au décret n° 2007-606 du 25 avril 2007.

Le montant au titre de l'année 2022 est de 142.00€.

✓ **Décision :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE le versement de la redevance d'occupation du domaine public de 142.00€ de GRDF pour 2022.**

TRAVAUX/ ACQUISITION

1) Point sur les chantiers en cours

✓ **Travaux réalisés par les employés :**

- Travaux d'entretien des espaces verts
- Enlèvement des gravats récupérés lors des journées argent de poche
- Préparation des tableaux d'affichage pour les élections présidentielles
- Mise en tas des bois récupérés suite à l'arrachage des arbres pour cause de travaux
- Pose de parpaings pour fermer une porte au local foot ainsi que l'enduit et isolation
- Travaux dans les classes de l'école
- Etaler des remblais de schiste et de terre dans le chemin communal de la Touche
- Enlèvement de la structure de jeux dans la cour de l'école

✓ **Travaux réalisés par les entreprises :**

- Entreprise Macé de Trégueux : contrôle mécanisme horloge et cloches de l'église
- Entreprise Stéphane GUERIN : Travaux de mises aux normes au local foot – pose de la fosse toutes eaux usées et réalisation de l'épandage dans l'autre bout du terrain
- Entreprise Gilles LESAGE : raccordement des canalisations et travaux de plomberie , pose de toilettes et de bac de réception de douches au local foot
- Entreprise SPTP- Elle a réalisé les travaux de raccordement des eaux usées du domaine des Blés d'Or, du bâtiment IME et du futur restaurant scolaire.

2) PATA et fauchage / Marquage au sol

- **PATA**

M. Allain HOUEL, Premier Adjoint, explique au Conseil Municipal qu'il convient de déterminer les routes qui bénéficieront de la réalisation de PATA (point à temps automatique)

Il propose :

- La route de Pont-Roux
- La route au niveau du stade
- Une partie de la route aux Loges (devant M. LEMOING)
- Route de la Touche

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE les routes proposées pour la réalisation de PATA.**

- **Devis Fauchage**

M. Allain HOUEL, Premier Adjoint, présente au Conseil Municipal le devis de la SARL Adrien ROBERT de Plumaudan pour le fauchage des fossés de la voirie de la commune :

Montant HT : 5 302.20€
Montant TTC : 6 362.64€

(Prix 2021 = 5 055.95€ TTC)

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis de la SARL Adrien ROBERT pour un montant HT de 5 302.20€ pour le fauchage.

- **Marquage au sol**

Du marquage au sol est à réaliser sur l'ensemble de la commune, des devis sont à solliciter.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Premier Adjoint au Maire à solliciter des devis auprès des entreprises 4S et Ligne Blanche.

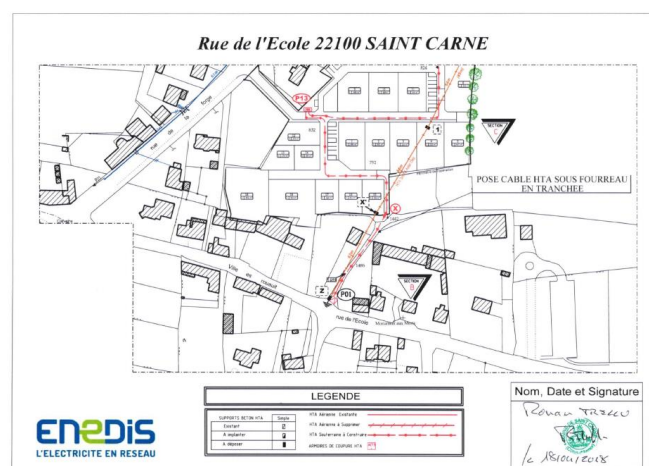
3) Convention ENEDIS Domaine des Forges

L'Office notariale de la Visitation de Rennes a été sollicité par la société **ENEDIS** (anciennement ERDF) afin d'établir un acte notarié portant sur la mise en place d'une ligne électrique souterraine sur une parcelle appartenant au domaine privé de la commune et cadastrée section **B numéro 1442**.

La convention sous seing privé que la commune a signé avec ENEDIS n'a pas été encore publiée au Service de la publicité foncière.

Sur demande, **et aux frais exclusifs d'ENEDIS**, il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement la situation.

Il convient de délibérer sur cette convention de servitudes et autoriser le maire à signer l'acte authentique.



➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte authentique relatif à la convention de servitudes signée par le Maire le 18/04/2018.

4) Devis Décolum – Illuminations

M. le Maire présente le devis de la société Decolum pour l'acquisition d'illuminations :

Prix 1 870.00€ HT
Soit 2 244.00 € TTC

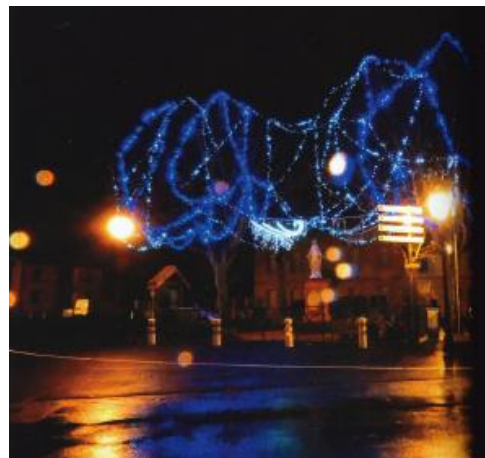
4 guirlandes Despina



2 guirlandes



1 guirlande pour arbres : - GRATUITE-



2 guirlandes



➤ Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire à signer le devis pour un prix total de 1 870.00€ HT soit 2 244.00€ TTC

Cette zone pourra devenir une zone à urbaniser à court terme (1 AUh) quand toutes les zones 1 AUh actuelles de la commune seront urbanisées.

Cette nouvelle zone 1 AUh, en cœur de bourg, pourrait devenir un lotissement communal.

M. le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur plusieurs points :

- Volonté de créer un lotissement communal sur cette zone
- Si oui, préempter les 2 parcelles situées en zone 2 AUH par le biais de l'Etablissement Public Foncier
- Autoriser le maire à solliciter l'EPF pour le portage foncier de cette zone en vue de la création d'un lotissement communal.
- Demander à Dinan Agglomération de reclasser cette zone 2AUh en zone 1AUH

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE : 10 pour et 2 absentions

- **DECIDE** que la zone 2AUH située aux abords de la rue Chauchix Semel fera l'objet d'un projet d'intérêt général à savoir la création d'un lotissement communal en cœur de bourg.
- **SOLLICITE** Dinan Agglomération pour déléguer sa compétence de droit de préemption urbain à l'Etablissement Public de Bretagne pour la préemption des 4 parcelles (B 154, B 1344, B1161 et B 1342)
- **SOLLICITE** Dinan Agglomération pour reclasser cette zone 2AUh en zone 1AUh
- **AUTORISE** le Maire à solliciter l'Etablissement Public Foncier pour le portage foncier de cette zone en vue de la création d'un lotissement communal

2) Convention pour la viabilisation et les modalités de prise en charge financière pour la parcelle A 1072 de M. LEROY Daniel

M. le Maire propose de l'autoriser à signer la convention ci-dessous :

CONVENTION

La présente convention est conclue entre :

Monsieur LEROY Daniel demeurant 3 La Croix de Pierre à Saint-Carné (22100) en qualité de propriétaire de la parcelle A 1072 (issue de la division de la parcelle A 431).

ET

La commune de Saint-Carné représentée par le Maire Ronan TRELLU par délibération en date du 04/05/2022.

La présente convention a pour objet la prise en charge financière d'extension du réseau électrique et la viabilisation téléphonique rue du Stade à Saint-Carné dont la réalisation par la commune est rendue nécessaire pour l'opération de viabilisation suite à une division de la parcelle A 431.

En conséquence, il a été convenu entre les parties ce qui suit :

Article 1 : La commune de Saint-Carné s'engage à réaliser l'ensemble des équipements dont la liste et le coût prévisionnel sont fixés ci-dessous :

Estimation :

- Extension réseaux électriques : 5 726.00€
- Viabilisation téléphonique : 1 026.07€

Sous réserve que M. LEROY Daniel dépose une nouvelle déclaration préalable pour régulariser la division de la parcelle A 431 et une nouvelle demande de CUB demandant la création d'un terrain à bâtir à usage d'habitation pour la parcelle A 1072 (issue de la division de la parcelle A 431).

Article 2 : Monsieur LEROY Daniel demeurant 3 La Croix de Pierre à Saint-Carné (22100) en qualité de propriétaire

S'engage à reverser à la commune de Saint-carné le coût total des travaux publics prévus à l'article 1.

Article 3 : En exécution d'un titre de recette émis, Monsieur LEROY Daniel demeurant 3 La Croix de Pierre à Saint-Carné (22100) propriétaire de la parcelle A 1072.

S'engage à procéder au paiement mis à leur charge dès réception du Titre de Recettes émis par la commune de Saint-Carné.

Article 4 : Toutes modifications éventuelles des modalités d'exécution de la convention doivent faire l'objet d'avenants à la présente convention.

Fait à Saint-Carné le 12 Mai 2022

Signatures :

Monsieur LEROY Daniel

Monsieur le Maire,

Ronan TRELLU

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention ci-dessus proposée avec M. LEROY Daniel.

RESSOURCES HUMAINES

1) Avancement de grade à l'ancienneté : modification du tableau des effectifs

Le centre de gestion a transmis la liste des agents ayant un avancement de grade en 2022 à l'ancienneté.

Afin de pouvoir les nommer sur les nouveaux grades, il convient de créer les postes aux tableaux des effectifs.

M. le Maire rappelle la dernière version du tableau des effectifs au 05/05/2021 :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 5 mai 2021			
CADRE OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE EN H/MIN
Administrative			
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1 poste à 28h00
Adjoint Administratif territorial	C	1	1 poste à 28h00
Technique			
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	4	2 postes à 35h00
			1 poste à 34h35min
			1 poste à 34H02 min
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2	1 poste à 35h00
			1 poste à 31h55 min
Adjoint technique territorial	C	1	1 poste à 25h20min

- **Décision :**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE :**
- **la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet complet (31h55)**
- **de créer un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet (31h55min)**
- **d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 01/01/2022**

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2022			
CADRE OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE DE SERVICE EN H/MIN
Administrative			
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	1 poste à 28h00
Adjoint Administratif territorial	C	1	1 poste à 28h00
Technique			
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	5	2 postes à 35h00
			1 poste à 34h35min
			1 poste à 34H02 min
			1 poste à 31h55 min
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	1 poste à 35h00
Adjoint technique territorial	C	1	1 poste à 25h20min

ENFANCE- JEUNESSE

1) Retour sortie Ado

La sortie jeunes a eu lieu le mercredi 13 avril 2022 à l'accrobranches de Saint-Cast.

Il y a eu une quinzaine de participants.

M. fabien ROUFFIGNAC, Adjoint au Maire, remercie les parents accompagnateurs.

2) Retour Argent de Poche

M. Jean-Marc ROUXEL a encadré 6 jeunes la semaine du 11 avril pour la mission argent de poche. Tâches effectuées : nettoyage de la voie douce, détapissage du logement d'urgence... La semaine s'est achevée par un pot au Laet's Café et un gâteau offert par Jean-Marc. M. ROUXEL souligne la bonne ambiance qui régnait dans le groupe de jeunes.

Il a été décidé d'acquérir des gilets jaunes pour la sécurité des jeunes notamment aux abords des voies.

- ECOLE / PERISCOLAIRE

1) Retour réunion de travail des agents du 28/04/2022 et retour des échanges avec représentants des parents au conseil d'école

Mme Anne-Sophie LEROUX, membre de la commission Ecole/Periscolaire, donne le compte -rendu des réunions :

Réunion du jeudi 28 avril 2022 avec les agents (restauration et pause méridienne) et le Maire, la commission école/périscolaire et la référente du périscolaire

Un compte-rendu de la 1ère réunion de travail du 24/03 a été remis aux agents. Ce 2ème temps de travail avec les agents était l'occasion de faire un premier bilan du nouveau fonctionnement expérimenté depuis le 25 mars.

Concernant la cour, des difficultés apparaissent par temps de pluie. Les enfants étant concentrés sous le préau, la gestion du groupe est alors plus compliquée.

Les pistes d'amélioration, par temps de pluie, évoquées ont été :

- la présence d'Elisabeth en renfort pour la surveillance de la cour
- la présence de Valéry en renfort pour le nettoyage de la salle de restauration
- la proposition de jeux : « 1, 2, 3 soleil », « croche décroche »...
- la trousse de soins : accessible sous le préau (fixation d'un coffre, ou crochet reste à définir l'emplacement)

Concernant l'autonomie des enfants en préparation d'un fonctionnement « self », les agents remarquent une bonne collaboration des enfants, notamment lors du débarrassage.

L'expérience s'est généralisée à toutes les classes du CP au CM2, devant même le calendrier initialement prévu.

Des difficultés apparaissent davantage d'ordre matériel, et aussi dans l'apprentissage de la gestion des quantités par les enfants (partage) et le refus pour certains de goûter le plat proposé.

Les pistes d'amélioration évoquées ont été :

- Faire l'inventaire des plats (Valéry), la Mairie relance par mail l'IME (plats non rendus)
- Achat d'assiettes creuses possible pour le service (Valéry se renseigne des tarifs auprès du fournisseur et les transmet en Mairie)
- Entamer une réflexion sur le rôle des agents co-éducateur pour inciter les enfants à goûter : demander aux enfants de faire des propositions de menus (avec qui ? fréquence ?...)

Une prochaine date de rencontre/bilan est prévue début juin, date à définir.

Réunion du jeudi 28 avril 2022

**Avec deux représentants de parents du Conseil d'école : Mr Oriel et Mme André
Et Mr Allain Houel, Mme Nathalie Guérin et Mme Typhène Heydon**

Cette rencontre a été proposée aux représentants de parents suite aux nombreux mails échangés depuis le conseil d'école du 23 février.

Ce temps d'échanges a été l'occasion pour les parents d'exprimer :

- leur souhait d'améliorer la collaboration entre la municipalité, l'équipe pédagogique et les parents : favoriser la communication
- leur souhait de participer rapidement au groupe de travail engagé avec les agents, et par la suite avec l'équipe pédagogique : apaiser les tensions ressenties
- leur questionnement sur le fonctionnement du périscolaire

Ce temps d'échanges a permis aux élus et à la référente du périscolaire d'apporter des précisions sur différents domaines.

- une présentation du travail engagé avec les agents a été faite, la notion de temporalité a été rappelée : laisser le temps de l'expérimentation. Le souhait d'inclure les parents à une réflexion plus globale, dans un second temps, a été renouvelé.
- il a été souligné le champ d'actions des trois parties et les rôles de chacun (décisionnaire ou consultatif, médiateur...). Application du règlement (cahier de liaison/mot)
- le rôle de la référente du périscolaire a été abordé et il a été proposé aux parents d'inciter les familles à la joindre si besoin (mail, téléphone...)
- un rappel sur les actions menées ces dernières années a été précisé : amélioration sonore de la salle de restauration par exemple...
- un rappel sur les projets à venir : nouvelle structure de jeux, restaurant scolaire
- la rencontre récente entre le 1er adjoint et une famille de l'école (concernant un fait de cour de janvier) et le positionnement de cette dernière.

Les représentants de parents semblaient satisfaits et rassurés de cet échange, le souhait d'engager un travail commun a été renouvelé par les deux parties

2) Rideaux salle de sieste

Mme Nathalie GUERIN propose d'acquérir des rideaux pour en installer dans la salle de motricité qui sert également de salle de sieste pour davantage de confort pour les élèves.

➤ Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE le Maire à procéder à l'acquisition de rideau pour la salle de motricité.**

- **VIVRE ENSEMBLE**

1) Rencontre nationale shiatsu

Les rencontres du shiatsu en Bretagne auront lieu du jeudi 26 mai au dimanche 29 mai 2022 à Saint-Carné à l'espace Karnay.

Samedi 28 Mai :

[A partir de 16h00 Village shiatsu ouvert au public :](#)

Village shiatsu ouvert au public : Des professionnels seront à votre écoute.
Accueil, stands Informations, animations do-in, Qi qong. Séances découvertes.

Séances de shiatsu pour le public, « prestation libre »
Les bénéficiaires seront reversés dans la totalité pour l'UKRAINE « croix rouge »

2) Concours des maisons fleuries

Le concours a été lancé.

Liliane Simon et Jean-Marc ROUXEL sont référents de ce dossier.

3) Accueil des nouveaux habitants

Cérémonie à la salle Karnay le samedi 18 juin à 11h30.

Service par le Conseil Municipal des Jeunes si possible.

4) Journée citoyenne

Samedi 21 mai 2022 à 14h00.

5) Remerciements à Mme Odile Haguet

Le Conseil Municipal remercie chaleureusement Odile HAGUET pour avoir confectionné une nappe qui servira pour la salle des mariages.

6) Bulletin municipal

A lancer pour le mois de juin.

- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1) Elections Législatives du 12 et 19 juin 2022

Elections du dimanche 12 juin 2022			
	personne 1	personne 2	personne 3
8h-10h30	Jérôme	Nathalie G	Fabien
10h30-13h00	Jean Marc	Virginie	manque Anne-Sophie, Nathalie E, Carmen
13h00-15h30			
15h30-18h00	Liliane	Xavier	
Président :	Ronan et Allain		
Elections du dimanche 19 juin 2022			
	personne 1	personne 2	personne 3
8h-10h30	Nathalie G	Jean Marc	manque Fabien, Anne Sophie, Carmen et Nathalie G
10h30-13h00	Jérôme	Virginie	
13h00-15h30			
15h30-18h00	Liliane	Xavier	
Président :	Ronan et Allain		

2) Vin d'honneur 8 Mai 2022

Dimanche 8 mai à 11h30.

Laet's café sera sollicité pour servir le vin d'honneur à l'issue de la cérémonie.

3) Repas du Conseil et des agents

Le vendredi 10 Juin à l'espace Karnay à 20h00.

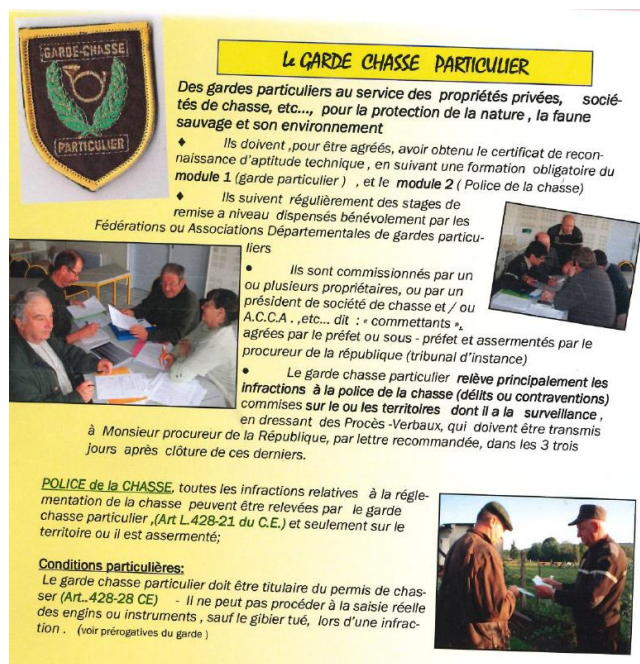
4) Remerciements association

L'Amicale Vélo Détente de Saint-Carné présente ses remerciements dans un courrier du 14 avril 2022 pour la subvention versée par la commune.

5) Garde chasse particulier

Demande reçue en mairie par un habitant de la commune, M. René CRON.
Il souhaite être nommé garde chasse particulier sur la commune de Saint-Carné.
Il est déjà actuellement garde chasse pour un particulier sur la commune de Calorguen.

La mairie doit déposer un dossier de demande à la Préfecture.



Le GARDE CHASSE PARTICULIER

Des gardes particuliers au service des propriétés privées, sociétés de chasse, etc..., pour la protection de la nature, la faune sauvage et son environnement

- ♦ Ils doivent, pour être agréés, avoir obtenu le certificat de reconnaissance d'aptitude technique, en suivant une formation obligatoire du **module 1** (garde particulier), et le **module 2** (Police de la chasse)
- ♦ Ils suivent régulièrement des stages de remise à niveau dispensés bénévolement par les Fédérations ou Associations Départementales de gardes particuliers

Ils sont commissionnés par un ou plusieurs propriétaires, ou par un président de société de chasse et / ou A.C.C.A. etc... dit : « commettants », agréés par le préfet ou sous-préfet et assermentés par le procureur de la république (tribunal d'instance)

Le garde chasse particulier relève principalement les infractions à la police de la chasse (délits ou contraventions) commises sur le ou les territoires dont il a la surveillance, en dressant des Procès-Verbaux, qui doivent être transmis à Monsieur procureur de la République, par lettre recommandée, dans les 3 jours après clôture de ces derniers.

POLICE de la CHASSE, toutes les infractions relatives à la réglementation de la chasse peuvent être relevées par le garde chasse particulier (Art L.428-21 du C.E.) et seulement sur le territoire où il est assermenté;

Conditions particulières:
Le garde chasse particulier doit être titulaire du permis de chasser (Art. 428-28 CE) - il ne peut pas procéder à la saisie réelle des engins ou instruments, sauf le gibier tué, lors d'une infraction. (voir prérogatives du garde)

➤ Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à déposer un dossier de demande à la Préfecture pour la nomination de M. René CRON comme garde-chasse particulier de la commune de Saint-Carné.

Fin du Conseil Municipal à : 23h51.

Prochain Conseil Municipal le : mercredi 1^{er} Juin 2022 à 20h30.

Conseil Municipal du 04 Mai 2022 :

TRELLU Ronan, Maire	HOUEL Allain Adjoint	SIMON Liliane Adjointe	GUERIN Nathalie, Adjointe <u>Excusée (pouvoir à Allain HOUEL)</u>
ROUFFIGNAC Fabien, Adjoint	LE CUDENNEC Xavier, Conseiller Municipal	ROUXEL Jean-Marc Conseiller délégué	RICARD Jérôme Conseiller délégué
FAUCARD Virginie, Conseillère Municipale <u>Excusée (pouvoir à Anne-Sophie LEROUX)</u>	ERMEL Nathalie Conseillère Municipale	VOLANTIN Carmen, Conseillère Municipale	LE ROUX Anne-Sophie Conseillère déléguée